



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Calixa-Lavallée

Règlement n° 244-1
Règlement modifiant le règlement n° 244 constituant le comité consultatif
d'urbanisme de la Municipalité de Calixa-Lavallée

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance ordinaire du 6 février 2018, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée a adopté le règlement n° 244-1, modifiant le règlement n° 244 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Calixa-Lavallée» ;

Une copie de ce règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur dans les délais prévus par la Loi.

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière